

04 oct 2013 -11:31

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2013

Couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2013

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant sur la couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2013.

Le projet prévoit un montant de 4.687.000 euros, prélevé du crédit provisionnel inscrit en engagement et en liquidation au budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2013.

Ce budget est destiné à couvrir les missions de gestion civile des crises, dont le planning indicatif a été approuvé lors du Conseil des ministres du 19 juillet 2013 (voir [communiqué de presse](#)).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>